



Association pour le Partage  
des Traitements AntiSIDA  
avec l'Afrique

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Avril 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire d'APTAA, Association pour le Partage des Traitements AntiSIDA avec l'Afrique, s'est réunie le 10 Avril 2003 à 20 heures, au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Place Saint-Jacques, à Besançon. Les convocations avaient été envoyées aux adhérents par courrier 15 jours auparavant, avec un imprimé pour donner pouvoir ; la réunion avait également été annoncée par lettre interne aux donateurs dans le mois précédent.

Après pointage des feuilles d'émargement, 19 adhérents sont présents, et 32 pouvoirs sont enregistrés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est ouverte à 20h30 par Patrick Verguet, Secrétaire de l'association ; il rappelle l'ordre du jour :

- rapport moral et d'activité et quitus
- rapport financier et quitus
- renouvellement du Conseil d'Administration
- état de l'action et perspectives 2003
- questions diverses

### **1) Rapport moral et d'activité (cf. document joint)** La parole est donnée à Bruno Hoen, Président.

Après avoir salué et remercié les participants, il excuse les absences de Rafaëlle Couillard et Patrice Muret, empêchés. Il rappelle que l'association comptait au 31/12/2002 101 adhérents, et bénéficie en outre du soutien de 55 donateurs particuliers ; ces chiffres sont stables par rapport à l'année précédente. Il remercie les soutiens institutionnels de l'association : la Faculté de Médecine et de Pharmacie (locaux et service du courrier), le CHU (hébergement Web), la Ville de Besançon (support technique lors des manifestations).

Il annonce les bons résultats financiers de l'exercice et résume les manifestations de l'année écoulée : participation au Carnaval de Besançon (tenue d'un chalet en ville), et bien sûr Journée Mondiale de Lutte contre le Sida (collecte sur les parkings des hypermarchés et animation musicale sur l'esplanade de la mairie). Il remercie à ce sujet à nouveau la Ville de Besançon et ses services techniques, ainsi que toutes les personnes ayant apporté leur concours. Une mention particulière est faite pour la classe de STT du Lycée Ledoux et leur professeur Mme Valcin., qui a confirmé que cette action serait reconduite l'an prochain dans le cadre d'une option au baccalauréat.

Il constate que le partenariat envisagé avec une classe de BTS du lycée Ledoux pour la recherche d'entreprises mécènes n'a pas eu de suite significative ; Catherine Balliot explique qu'il s'agissait de quelque chose d'inédit pour les étudiants, et que les entreprises sollicitées n'ont pas répondu favorablement. Cette action ne sera sans doute pas reconduite.

Aptaa a bénéficié du soutien d'autres organisations lors de leurs manifestations (représentations théâtrales de La Cancoillotte, concert de la Chorale Universitaire, collecte de la Corpo Médecine,

excédent d'un colloque médical). L'association a également reçu des subventions (du laboratoire pharmaceutique GSK, et ce sans contrepartie aucune, et du Lion's Club Féminin de Besançon).

Ces bons résultats ont permis de démarrer la prise en charge d'une dizaine de patients à la Clinique Louis Pasteur à Porto-Novo, essentiellement depuis septembre 2002 (NDR : les traitements prévus en février 2002 ayant du être ajournés faute de médicaments, cf infra). Combinés à la baisse des prix des traitements, ils permettent d'envisager avec sérénité la poursuite du projet (objectif de pérennité sur trois ans), voire de l'étendre à de plus nombreux patients.

Bruno Hoen donne ensuite lecture d'un message de remerciements reçu ce jour du Docteur Lucien Dossou Gbete et du comité thérapeutique de la CLP ; ce message figure en annexe.

Cependant les difficultés d'approvisionnement en médicaments compliquent le partenariat avec la clinique. En effet, malgré les accords de principe donnés par la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels béninoise (CAME), il peut arriver que les commandes passées par la CLP ne soient pas honorées. Par ailleurs, le circuit actuel ne permet qu'une seule tri-thérapie, ce qui n'est pas satisfaisant pour l'avenir. Après des précisions en réponse à quelques questions, l'examen plus approfondi de cette difficulté est renvoyé à la discussion du point 4.

Plus personne ne demandant la parole, le rapport du Président est adopté à l'unanimité.

**2) Rapport financier :** en l'absence du Trésorier, excusé, Patrick Verguet présente le compte de résultat de l'association. L'exercice est excédentaire de 34 170 euros, ce qui porte la trésorerie constatée au 31 décembre à 48 650 euros. Ainsi qu'on l'a indiqué, ceci correspond à la provision fixée comme objectif pour garantir la pérennité des traitements.

Les opérations financières d'Aptaa sont effectuées d'une part en France, en euros, d'autre part au Bénin, en francs CFA ; ces opérations sont consignées dans deux journaux séparés, et rassemblées après conversion en euros dans le compte de résultat intégré.

Le compte au Bénin est alimenté par virement à partir du compte France. Les opérations de débit constatées au Bénin ont concerné :

- l'achat d'artisanat (porte-clefs en cuir, articles en tissus et boîtes en cuir, destinées à la vente lors des collectes) pour 1455 euros ; cette somme est à mettre en regard des montants collectés (581 et 5913 euros) ;

- et la facturation des médicaments (453 euros) ; cette somme ne porte que sur quelques mois de traitement, et est évidemment appelée à s'accroître.

L'autre poste de charges important sur le compte France concerne l'impression (plaquettes, posters).

Les produits sont constitués principalement par : les adhésions, les collectes (principalement lors de la JMLS), les dons (de particuliers), les subventions et contributions d'autres organismes. On constate un relatif équilibre entre ces grandes masses, ce qui constitue un signe positif.

Bruno Hoen souligne que les intérêts comptabilisés correspondent à la période 2001, d'où leur modicité. A l'inverse, les "frais bancaires et agios" correspondent aux frais de virement au Bénin, et demeurent faibles (ce qui était au départ un critère de choix de l'établissement bancaire).

Bruno Hoen signale que faute d'avoir pu trouver un commissaire aux comptes intervenant bénévolement, un commissaire aux comptes rémunéré sera prochainement nommé et les comptes lui seront soumis rapidement.

Plus personne ne souhaitant poser de question, le bilan financier est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

### **3) Renouvellement du Conseil d'Administration**

Conformément aux statuts, un tiers des sièges est renouvelable. 4 membres ont présenté leur démission : Daniel Porte, Jean-Marc Jacquet, Estelle Seilles et Patrice Muret. Ces deux derniers

indiquent dans leur message que, pris professionnellement, ils manquent de temps pour siéger efficacement au CA, mais qu'ils continuent à soutenir les buts et l'action d'Aptaa. Comme prévu à titre transitoire, 3 sièges supplémentaires sont tirés au sort pour le renouvellement : Jean-Marie Estavoyer, Catherine Chirouze et Catherine Balliot. Entre 3 et 8 sièges étaient ainsi à pourvoir. Les 3 sortants se représentent. Est également candidate déclarée en séance Madame Christiane Chervet. Le nombre de candidats étant compris dans le nombre de sièges à pourvoir, et sans opposition de l'assemblée, la liste entière est soumise au vote de l'Assemblée et acceptée à l'unanimité. La liste du nouveau conseil est jointe en annexe.

La date de la première réunion du nouveau Conseil d'Administration est immédiatement fixée au 28 avril à 20h30.

#### **4) Etat de l'action et perspectives 2003**

Bruno Hoen signale deux manifestations prochaines, prévues lors des CA précédents :

- le 18/05, participation au Marché Couleurs du Monde, organisé par la Maison de Quartier de St-Ferjeux ;
- le 22/05, avec l'accord de la direction de l'établissement, tenue d'un stand au CHU en direction du public et du personnel.

Dans les deux cas, il s'agira d'informer, distribuer plaquettes et bulletins d'adhésion, proposer le reliquat des porte-clefs et articles d'artisanat.

Puis Dominique Bettinger explique le dossier de demande de subvention présenté à la Mairie dans le cadre de la bourse aux projets internationaux ; il s'agit de développer le projet de vente d'objets artisanaux en provenance du Bénin à la suite de la première expérience lors de la Journée Mondiale en 2002. L'objectif de ce projet est, à travers un "commerce équitable", d'instaurer une certaine forme de réciprocité, et ainsi d'impliquer les acteurs locaux au Bénin, Association des Amis de la CLP, amis et familles des patients, en leur permettant de participer au financement global du partenariat. La subvention demandée à la Mairie permettrait de couvrir tout ou partie des dépenses engagées. L'idée est jugée intéressante, mais supposera une action suivie pour la vente des objets. De toute façon, les volumes doivent rester modestes, l'objectif de l'association n'étant pas de monter une entreprise commerciale en concurrence avec d'autres organismes. Par ailleurs des questions juridiques (droits et taxes) et logistiques (transport) seront à étudier par le CA.

Une personne dans l'assistance demande si il ne faudrait pas chercher à travailler avec une banque prenant des engagements éthiques, en citant le Crédit Coopératif. Ceci étant un domaine nouveau, des renseignements seront pris dans ce sens.

#### **La poursuite de l'approvisionnement en médicaments**

Puis Bruno Hoen revient sur les perspectives à plus long terme du projet. Devant les réticences des autorités béninoises se pose la question de la poursuite des traitements, dans ou en dehors du cadre du Programme National (béninois) de Lutte contre le Sida.

Dès le début, Aptaa et le docteur Dossou Gbété ont entendu se placer dans le cadre de ce programme ; mais l'accès aux médicaments à tarif négocié dit "Access" est réservé aux 700 patients prévus dans l'accord de coopération, patients qui doivent être suivis à l'hôpital public. L'arrangement qui consisterait à verser l'argent aux autorités est écarté d'emblée. Il n'est pas non plus envisagé d'arrêter purement et simplement le projet. Le montage d'un autre partenariat ailleurs (par exemple en Côte-d'Ivoire) est évoqué, mais les difficultés seraient vraisemblablement les mêmes, et le correspondant à trouver.

Si l'on s'en tient à Porto-Novo, Lucien Dossou est prêt à suivre ses patients dans le cadre de l'hôpital, mais à moins d'un accord au plus haut niveau, ceci ne résoud pas les aléas d'approvisionnement actuels ; de plus la ligne de traitement actuellement fournie par le fabricant de génériques béninois ne permet qu'une seule association. Une solution avait été envisagée, sans être jusqu'ici mise en application, en achetant à la société indienne Cipla par l'intermédiaire d'un pharmacien au Bénin. Ceci

est possible, mais ce serait se mettre en retrait du PNLIS ; ce sera alors au docteur Dossou de prendre la décision en fonction des contraintes locales que cela pourrait faire peser sur la clinique.

Dans les jours suivant l'AG, des entretiens doivent avoir lieu avec le ministère de la santé béninois avec l'appui du responsable français du programme Esther ; d'ici là, l'assemblée convient qu'il faut attendre et confie au nouveau CA le soin de décider de la marche à suivre.

## **5) Questions diverses**

Patrick Verguet souligne que, quels que soient les bons résultats financiers déjà obtenus, et au-delà des difficultés politiques rencontrées sur place, la situation reste dramatique, et tous les efforts, même les plus modestes, sont utiles et nécessaires. Il rappelle que l'AG précédente avait émis le souhait de doubler le nombre d'adhérents. Ceci reste un objectif à atteindre, sur lequel il encourage l'ensemble des adhérents à se mobiliser, de manière à élargir l'auditoire de l'association.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45 et la soirée se clôt par un verre de l'amitié offert par les membres du CA.

Fait à Besançon, le : 18 avril 2003

Le Secrétaire,  
Patrick Verguet



Association pour le Partage  
des Traitements AntiSIDA  
avec l'Afrique

## **Membres du Conseil d'Administration au 10 Avril 2003**

ACHARD Geneviève  
BALLIOT Catherine  
BARD Emmanuel  
BETTINGER Dominique  
CHERVET Christiane  
CHIROUZE Catherine  
COUILLARD Rafaële  
ESSERT Michèle  
ESTAVOYER Jean-Marie  
FAUCHER Jean-François  
GUINCHARD Christiane  
HOEN Bruno  
HOEN Françoise  
HOUNKPATIN Théophile  
NICOL Véronique  
VERGUET Patrick